

Le leadership international de Georges W. Bush contre la traite des personnes (2001-2009)

Myriem Aboutaer (IHEAL-CREDA, Paris 3 – Sorbonne Nouvelle)

La première législation fédérale, portant le nom de « *the Victims of Trafficking and Violence Protection Act* », a été mise en œuvre à peine trois mois après l'arrivée au pouvoir du président G.W. Bush en 2001. Cette présidence a accordé à la traite des personnes une place de choix dans son agenda politique et a appréhendé la lutte contre la traite des personnes dans une logique « discursive socio-morale ». D'entrée de jeu, le débat sur la question de la traite des personnes s'est superposé au débat sur la prostitution, sur les questions de genre et de sexualité.

Le Congrès adopte, sous la présidence de G. W. Bush, de nouveaux instruments concernant la distribution des subventions fédérales aux ONG internationales et mandate le Département d'État afin de soumettre un Rapport annuel (TIP Report) au congrès évaluant les efforts fournis par les États-Unis et le reste du monde dans la lutte anti-traite. Les pays ne s'engageant pas dans cette lutte se voient imposer des sanctions financières, visant à assurer aux États-Unis une position de leadership dans le domaine de la lutte contre la traite des personnes.

C'est au leadership de G.W. Bush sur les politiques internationales de lutte contre la traite des personnes que nous consacrons notre travail. Nous démontrerons comment G.W. Bush s'est positionné comme l'exportateur de normes internationales contre ce qu'il nomme « le Mal ».